

Séance du 7 avril 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Lacassagne à M. Salducci, M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Belbaraka à Mme Destin, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, M. Boutonnet à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : Mme Destin.

M. Esmieu présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER – Marché de maintenance en garantie totale des installations de détection incendie de certains bâtiments communaux (années 2013-2017) – Signature de l'avenant n° 1.

Ainsi qu'autorisé par délibération du 22 octobre 2013, Monsieur le Maire a signé avec la société Siemens SAS un marché de maintenance en garantie totale des installations de détection incendie de certains établissements communaux (17 bâtiments étaient concernés par ces prestations).

Le patrimoine de la ville de Bayonne ne cessant d'évoluer, ce marché (n° 13130) doit être adapté aux nouvelles configurations. C'est pourquoi un avenant est présenté, intégrant les changements intervenus au sein du patrimoine communal. Il se décompose comme suit :

- Nouveau site pris en charge:
 - ✓ Château Neuf (locaux associatifs): mise en service d'une centrale incendie.
Plus-value annuelle suite à l'installation supplémentaire : 1 494,00 € HT.
- Modifications de prestations sur sites existants :
 - ✓ Hôtel de Ville : travaux de renforcement sur le site.
Plus-value annuelle suite à la modification d'installation : 1 400,00 € HT.
 - ✓ Halles municipales : remplacement de la détection sur le site des halles avec ajout de détecteurs et de sirènes au niveau de chaque restaurant.
Plus-value annuelle suite à la modification d'installation : 96,00 € HT.
 - ✓ Club-House de l'Aviron Bayonnais : amélioration pour une meilleure détection au feu.
Plus-value annuelle suite à l'installation de matériel supplémentaire : 55,00 € HT.
 - ✓ Musée Bonnat-Helleu :
Travaux de renforcement de la salle de dessin du musée : plus-value annuelle suite à l'installation de matériel supplémentaire : 800,00 € HT.
Moins-value annuelle suite à la dépose de l'installation d'extinction automatique : 1 620,00 € HT.
 - ✓ Maison pour tous rue d'Espagne : mise hors service de la centrale incendie.
Moins-value annuelle suite à la dépose de la centrale : 1 760,00 € HT.
- Modifications de prestations sur sites existants dans le cadre des travaux de mise aux normes du système d'extinction :

Ce système d'extinction au gaz est conçu pour protéger les biens sans les endommager.

- ✓ Médiathèque : le remplacement de la bouteille de gaz dans le cadre de son contrôle modifie ainsi l'équipement qui ne nécessite plus de mise aux normes.
Moins-value pour travaux non réalisés : 13 623,00 € HT.
- ✓ Musée Bonnat-Helleu : la future rénovation du musée rend inutile la mise aux normes des bouteilles et des systèmes.
Moins-value pour travaux non réalisés : 33 503,00 € HT.

Le montant initial du marché sur 4 ans (contrat d'un an, renouvelable 3 fois pour la même durée), comprenant la maintenance en garantie totale des installations de détection incendie et la modernisation des installations, était de 258 655,20 € HT toutes tranches confondues.

L'avenant n° 1 se décompose donc de la manière suivante, les montants étant indiqués sur la durée restante du marché :

SITES	EN € HT SUR LA DUREE RESTANTE DU MARCHE
Château Neuf (locaux associatifs)	2 988,00
Hôtel de Ville	2 800,00
Halles municipales	192,00
Club-House de l'Aviron Bayonnais	110,00
Musée Bonnat-Helleu	-1 640,00
Maison pour tous	-3 520,00
Montant du marché à l'issue des modifications sur la garantie totale (prestations régulières)	259 585,20
Médiathèque	-13 623,00
Musée Bonnat-Helleu	-33 503,00
Montant du marché à l'issue des modifications sur la mise aux normes du système d'extinction	212 459,20
Différence en % par rapport au montant du marché initial	17,86 %
Différence en moins-value par rapport au montant initial du marché	46 196,00

Le montant du marché pour sa durée totale maximale de 4 ans s'élève désormais à 212 459,20 € HT, soit une baisse de 17,86 % par rapport au montant du marché initial.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Siemens l'avenant n° 1 ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.